

Quelles sont les actions municipales possibles en faveur de la coparentalité ?

DÉFINITION DE LA COPARENTALITÉ

Des adultes reconnus comme parents auprès de l'enfant, qui agissent et communiquent pour son bien-être, quelle que soit leur réalité parentale.

Politiques municipales

Les politiques municipales portent les intentions de votre municipalité envers les familles, la coparentalité et la paternité. (Consulter le lien <https://espacemuni.org/wp-content/uploads/2021/05/EspMUNI-Depliant-PFM-Paternite-mai2021.pdf> pour voir le guide d'action simplifié)

Rôle du responsable des questions familles de votre conseil municipal :

- **Assumer le leadership** de la valorisation de la coparentalité;
- **Faciliter la circulation de l'information** auprès des actrices et acteurs qui peuvent agir pour favoriser la coparentalité;
- **Mobiliser les services, les partenaires et l'ensemble de la collectivité** en faveur de la coparentalité.

CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-PROGRAMME CONCIVILI

Participer au programme Concilivi pour votre personnel et vos élèves et élus veut dire :

- **De mettre en place** un projet mobilisateur démontrant son engagement à l'égard de la conciliation famille-travail;
- **De démontrer** l'importance que la direction accorde à la relation employeur-membres du personnel et à l'adoption de pratiques organisationnelles favorables à la conciliation famille-travail;
- **D'attirer et de conserver** une main-d'œuvre qualifiée et compétitive dans la « course aux talents »;
- **D'utiliser** Le sceau de reconnaissance conciliation famille-travail de CONCIVILI à des fins promotionnelles.

<https://www.concilivi.com/fr/>

Exemples d'actions possibles de la municipalité

Mettre en place des activités **de communication** sur l'importance de la coparentalité.

Organiser **des activités** pour permettre aux parents de prendre du temps en couple.

Travailler **en collaboration avec les organismes** qui offrent des services aux parents et aux familles, maison du citoyen, maison de la famille, etc.

Sensibiliser votre personnel et l'ensemble des actrices et acteurs de votre collectivité.

Intégrer dans **votre politique familiale** ou dans votre plan d'action des actions spécifiques à la coparentalité et à la paternité. (fiche 2?) Extraire un exemple.

Nommer **une personne responsable** des questions de paternité et de coparentalité au sein de votre conseil municipal associée au comité de pilotage de votre politique familiale.

Augmenter **l'offre d'activités familiales**. (qui inclut les parents et les enfants)

Aménager **un coin famille** dans votre bibliothèque avec une collection parentalité.

Visiter le **site web de Espace MUNI**, les 1001 mesures inspirantes paternités.

Utiliser les quatre principaux rôles joués par votre municipalité pour favoriser la coparentalité :

- 1 **LEADER** en étant maître d'œuvre d'activités qui favorisent la coparentalité
- 2 **PARTENAIRE** en contribuant à la réalisation d'une action
- 3 **COLLABORATRICE** en soutenant la réalisation d'une action
- 4 **AMBASSADRICE** en représentant les besoins des parents auprès de d'autres instances.



POUR ALLER PLUS LOIN

lien web à venir

